

# Règlement du 55<sup>ème</sup> concours littéraire international

ALF 2024 - ADULTES [www.artsetlettres  
defrance.fr](http://www.artsetlettresdefrance.fr)

**ATTENTION ! POUR DES RAISONS ETHIQUES EVIDENTES, L'UTILISATION D'UN LOGICIEL D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EST STRICTEMENT INTERDITE, QUELQUE SOIT CE LOGICIEL. L'ECRITURE INCLUSIVE N'EST PAS AUTORISEE.**

**ARTICLE 1 :** L'association Arts et Lettres de France ouvre son grand concours littéraire annuel 2024 aux auteurs francophones en poésie et en prose. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

## **ARTICLE 2 : POÉSIE : Différentes catégories**

**Important : Un seul poème par section, inédit, non illustré, pas de signe distinctif - 30 vers maximum Aucun doublon n'est accepté - Les recueils sont refusés.**

**1) Section Poésie classique régulière : (sujet au choix)**

**2) Poésie classique en forme fixe :** section Ballade - section Lai - section Maillet - section Pantoum - section Rondeau section Rondel - section Sonnet - section Sonnet lozérien - section Terza Rima - section Triolet - section Villanelle. **Important : les poèmes classiques encourrent l'élimination dès la première faute : Hiatus – faute d'orthographe ou de prosodie.**

**3) Section Poésie Néoclassique :** Mêmes règles que pour la poésie classique mais assouplies : hiatus sanctionné et non éliminatoire singulier/pluriel - césure non obligatoire.

**4) Autres formes poétiques :**

**Section Vers libres :**

Longueurs des pieds de vers inégales - **vers doivent rimer** (les règles du Classique ne s'appliquent pas aux vers libres).

**Section Poésie libérée :**

Longueurs de pieds inégales - Absence de rimes – Images poétiques – Expressions musicales avec de belles sonorités. **5) Section Humour :** Toute forme poétique acceptée. Les règles des erreurs techniques s'appliquent aux textes présentés sous la forme de poésie classique ou régulière.

## **PROSE : Différentes catégories**

**Un seul ouvrage par section inédit, non traduit d'un ouvrage étranger.**

**Par inédit, on entend que l'ouvrage ne doit pas avoir paru avant avril 2024, pour que le jury puisse travailler sereinement.**

**L'écriture inclusive n'est pas autorisée.**

**Section Roman** (un seul ouvrage **inédit**, entre 150 pages et 300 pages numérotées et reliées ; narration d'aventures, étude de mœurs ou de caractères, analyse de sentiments ou de passions, représentation objective ou subjective du réel).

**Section Roman historique :** (un seul ouvrage **inédit**, entre 150 et 300 pages numérotées et reliées). Il prend pour toile de fond, un épisode ou un personnage de l'Histoire auquel se mêlent des événements réels ou fictifs. Il associe la **fiction** dans une histoire inventée de l'Histoire, réellement existante.

**Section Conte :** (un seul ouvrage **inédit**, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de fiction écrit au passé, relatant des faits antérieurs. Magie et épreuves y sont importants, faits imaginaires ou fantastiques. Le conte se termine, souvent, bien pour le « gentil »). **Section Nouvelle :** (une seule nouvelle **inédite**, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de faits vraisemblables, différente du roman par son action simple et rapide sur une période courte, avec « chute » inattendue, peu de personnages). **Section Théâtre :** (une seule pièce **inédite** de forme classique ou moderne, pages numérotées et agrafées). Préciser la distribution, mentionner le nom du personnage en scène, avec les didascalies. **La pièce ne doit pas excéder 2 heures 30 de représentation. Comédies musicales refusées.**

**Section Essai :** (sujet littéraire, philosophique ou artistique, à l'exclusion des thèses universitaires ou philosophiques ; entre 25 et 50 pages numérotées et agrafées).

**Section Biographie :** (exclusivement sur un personnage connu dont le concurrent tente de mettre en lumière la vérité, l'intimité, les contradictions, les ambiguïtés ; entre 25 et 50 pages numérotées et agrafées).

**Section Ouvrage historique :** (*susceptible de former un livre basé sur des réflexions personnelles ; entre 100 et 200 pages numérotées et agrafées avec bibliographie et sources*). Le candidat doit nous proposer une réflexion scientifique sur un événement ou un fait historique.

**Important**

- 1) les autobiographies et la simple reproduction de documents ne sont pas acceptées ;
- 2) le jury ne tolère pas les fautes d'orthographe ni les fautes de syntaxe,
- 3) ni les textes contenant des grossièretés, des polémiques politiques ou religieuses.

**ARTICLE 3 : Remise des prix, publication et correction**

Les meilleurs poèmes, primés seront publiés dans *Les Coulisses- sauf avis contraire de leurs auteurs*.

Les résultats seront affichés sur notre site internet après la remise officielle des prix courant JUIN 2024. **Les correcteurs, présents à la remise des prix, acceptent de vous indiquer vos erreurs.**

**ARTICLE 4 : FRAIS DE DOSSIER = 5 €**

**ARTICLE 5 : PLUS Participation financière**

**5 € par section**, payable par chèque bancaire à l'ordre d'Arts et Lettres de France, ou virement bancaire (demander le RIB) ou sur notre site internet avec solution simple et sécurisée PAYPAL.

Pour les candidats habitant à l'étranger faire un virement bancaire. Demander le RIB au siège social. **Les mandats sont refusés.** Les adhérents ALF concourant dans un minimum de trois sections bénéficient d'une 4ème section gratuite.

**ARTICLE 6 : Forme des œuvres participant au concours :**

- **En quatre** exemplaires pour la **poésie**.
- **En trois** exemplaires pour les ouvrages en **prose**.
- Dactylographiées sur du papier en format A4 (21 X 29,7) Caractères 11-12.
- Sans indication du nom du candidat.
- L'anonymat est total et notamment aucun signe distinctif n'accompagne les textes.
- Chaque exemplaire des œuvres porte, en haut à droite :
  1. La section dans laquelle l'œuvre concourt.
  2. Un seul mot servant de Code pour conserver l'anonymat auprès du jury.
  3. Sur une seule feuille de papier libre sont inscrits : **NOM en MAJUSCULES** - Prénom - Code.
  4. Adresse complète avec code postal (*et, si nécessaire, le pays*).
  5. Téléphones fixe, mobile et **Email, ainsi que l'engagement formel du candidat à ne pas avoir utilisé de logiciels d'IA**
  6. La récapitulation, par section, des titres des ouvrages présentés.
  7. Joindre le chèque.

**L'accusé de réception du dossier sera fait par Email.** Faute d'Email, ajouter une enveloppe timbrée à 20 gr, à vos nom et adresse pour l'accusé de réception. **UN seul envoi par lettre simple, non recommandée**, au : Secrétariat du concours international littéraire, A. L. F., chez Héroïse BAUDRY 37Bis avenue de la Boétie, 33320 LE TAILLAN.

**ARTICLE 7 : Date d'envoi des œuvres**

Du **1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre 2023**. Les dossiers postés après le 15 décembre ne seront pas retenus.

**ARTICLE 8 : Résultats du concours mai 2024.**

**Les décisions du Jury sont sans appel.** Chaque **Premier Prix**, par section, est doté d'une récompense offerte par une municipalité. La remise officielle des récompenses aura lieu à l'occasion des journées Internationales ARTS et LETTRES de FRANCE **Courant juin 2024 à BORDEAUX (33)**.

**Les diplômes**, non retirés lors de la remise des prix, seront envoyés courant Juin 2024.

**Les livres** pourront être adressés sur simple demande, après la cérémonie officielle, aux lauréats n'ayant pu se déplacer. Frais d'envoi de 10 €, payables d'avance, à leur charge.

**ARTICLE 9 : Après le résultat du concours**

Les poèmes et les ouvrages ne seront pas restitués à leurs auteurs et ils seront détruits après la proclamation du palmarès.

**ARTICLE 10 : Autres renseignements**

**POÉSIE :** Flore Bruic-Depès - Tél : 06 08 64 66 48 - Email : florebruicdepes@artsetlettresdefrance.fr

**PROSE & THÉÂTRE :** Josette Discazeaux - Tél : 06 77 14 30 38 - Email : josette.discazeaux@dbmail.com

**En vente au Siège social 12 Rue des Bouviers, 33800 Bordeaux** « Traité de Prosodie » (15 €) et « Traité Vers libres Poésie libérée » (10 €) élaborés par Eugène Garcia. - « Guide de Prosodie pour Débutants » (8 €).